



Utilisateurs	Usages		Période											
			JANVIER 1-janv	FEVRIER	MARS	AVRIL 1-avr	MAI	JUIN	JUILLET 1/7 1-jul	AOÛT	SEPTEMBRE 1-sept 15-sept	OCTOBRE 30-oct	NOVEMBRE 1/11	DECEMBRE 31-déc
P R O P R I E T A I R E O U A Y A N T D R O I T	Incinération de végétaux coupés	altitude supérieure à 1500 m	Déclaration			Autorisé			Interdit		Déclaration		Autorisé	
		altitude strictement inférieure à 1500 m	Déclaration			Autorisé			Interdit		Déclaration		Autorisé	
	Incinération de végétaux sur pied	superficie strictement inférieure à 15 hectares	Déclaration						Interdit		Déclaration			
		superficie supérieure à 15 hectares	Soumis à autorisation						Interdit		Soumis à autorisation			
	Incinérateurs		Equipements pare étincelles obligatoires											
	Foyers aménagés		Autorisé sous réserve d'équipements agréés											
A U T R E	Foyers Aménagés		Autorisé sous réserve d'équipements agréés											
	Tout Emploi du Feu hors Foyers aménagés		Interdit											

Interdit
 Autorisé Entre le lever du soleil et 1h avant le coucher du soleil, sauf par vent fort supérieur à 40 Km/h et hors circonstances exceptionnelles
 Réglementé Entre le lever du soleil et 1h avant le coucher du soleil, sauf par vent fort supérieur à 40 Km/h et hors circonstances exceptionnelles